

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 26 octobre 2017 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Djordje Ney

C'est à 20 h 15 précises que l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Djordje Ney** qu'il peut ouvrir la séance, la première pour lui. Il le fait en saluant très chaleureusement Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux et les membres du Législatif présents à cette sixième séance de la législature 2016-2021 et la première de l'année 2017-2018, avec remerciements de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes touchées dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

68 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutatrices fait constater la présence de 56 membres. 12 membres sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office.

Point b: Correspondance

Depuis la dernière séance de juin dernier, ce sont huit courriers qui sont arrivés à l'adresse du Bureau du Conseil et le **Président** en donne lecture.

En date du 28 juin, **le Conseiller Djordje Ney** annonce sa démission de la Commission des finances suite à son accession au poste de Président du Conseil communal (*Annexe 1*).

En date du 17 août 2017, **le Conseiller Jérôme Friedli** fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat (*Annexe 2*).

En date du 21 août 2017, lettre du **Conseiller Ernst Bieri** qui annonce sa démission du Conseil communal, avec effet au 31 août 2017 (*Annexe 3*).

Datée du 26 août 2017, un courrier émanant du Groupe des Libéraux-Radicaux (PLR) informe de sa proposition de remplacer le Conseiller Jérôme Friedli, démissionnaire, par **Monsieur Steve Corminboeuf**, avec effet au 1^{er} septembre 2017 (*Annexe 4*).

Une lettre datée du 29 août 2017, émanant du Groupe des Socialistes et Indépendants payernois (PSIP), propose l'élection de Monsieur João Carlos Sá, en remplacement du **Conseiller Ernst Bieri**, démissionnaire. Dans la même missive, le Groupe PSIP propose de remplacer le Conseiller Ernst Bieri, démissionnaire, au sein de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) par **le Conseiller Serge Grognuz** et de remplacer le Conseiller Djordje Ney, démissionnaire, à la Commission des finances par **le Conseiller Sébastien Pedroli** (*Annexe 5*).

En date du 21 septembre 2017, **le Conseiller Philippe Dougoud** annonce sa démission au sein de l'ARAJ, avec effet au 30 septembre 2017 (*Annexe 6*).

Datée du 21 septembre 2017, une lettre émanant du Groupe Union Démocratique du Centre (UDC) propose la candidature de **la Conseillère Sabine Pillonel** pour siéger au sein de l'ARAJ, avec effet au 1^{er} octobre 2017. Elle remplacera le Conseiller Philippe Dougoud, démissionnaire (*Annexe 7*).

La Commission des finances (CoFin) annonce, en date du 4 octobre 2017, son organisation pour l'année 2017-2018, avec **le Conseiller Christian Gauthier**, président et **le Conseiller David Seem**, vice-président (*Annexe 8*).

Point c: Assermentation de Monsieur Steve Corminboeuf (PLR) en remplacement de Monsieur Jérôme Friedli, démissionnaire

Le Président demande au Conseiller Jean-Jacques Guisolan, Président du Groupe PLR, de présenter son candidat. **Monsieur Steve Corminboeuf** est membre du PLR payernois et premier des viennent-ensuite lors des élections communales de 2016.

Point d: Assermentation de Monsieur João Carlos Sá (PSIP) en remplacement de Monsieur Ernst Bieri, démissionnaire

Le Président donne la parole au Conseiller Sébastien Pedrolì, Président du Groupe PSIP, pour la présentation de son candidat. **Monsieur João Carlos Sá** est âgé de 58 ans et originaire du Portugal mais bénéficie de la nationalité suisse, et est bourgeois d'Avenches où il a vécu depuis 1986. Domicilié à Payerne depuis deux ans et demi, il travaille pour la Société ABG Management AG à Zoug en tant que machiniste-technicien. Il est passionné de vélo, de football et de moto.

La liste de parrainage est jointe au présent procès-verbal (*Annexe 9*).

Après ces présentations, **Le Président Djordje Ney** prie les candidats **Steve Corminboeuf** et **João Carlos Sá** de s'avancer et demande au Conseil de se lever, afin de procéder à leur assermentation. Il leur lit le serment et, tour à tour, Messieurs Corminboeuf et Sá promettent de respecter ce serment en levant la main droite. Sous les applaudissements de l'assemblée, les deux nouveaux Conseillers communaux prennent place au sein de leur groupe respectif.

L'assemblée compte dès ce moment 58 membres.

Point e : Nomination d'un membre à la Commission des finances en remplacement du Conseiller Djordje Ney

Le Groupe des Socialistes et Indépendants payernois (PSIP) propose **le Conseiller Sébastien Pedrolì** comme membre de la commission des finances (CoFin). Comme aucune autre candidature n'est proposée, cette nomination est acceptée à l'unanimité par mains levées.

Point f : Nomination d'un délégué à l'Association scolaire intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE), en remplacement de Monsieur Ernst Bieri, démissionnaire

Le Groupe des Socialistes et Indépendants payernois propose la candidature du **Conseiller Serge Grognuz** au titre de délégué du Conseil communal à l'ASIPE. Comme aucune autre candidature n'est déposée, cette nomination est acceptée à l'unanimité à mains levées.

Point g : Communications de la Municipalité

Toutes les sept communications municipales ayant été jointes à la convocation de la présente séance, **le Président** n'en donne pas lecture et procède à l'énoncé des titres de celles-ci. Il appelle toutefois l'un ou l'autre des Conseillers ou Conseillères à se manifester en levant la main si l'une ou l'autre de ces communications suscite une remarque ou une question. Ces communications ne suscitant aucune intervention, **le Président** peut passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

Point 1: Préavis No 10/2017 - Mise en valeur du site de l'Abbatiale – Etape 2 – Restauration intérieure – Nouveau concept muséographique – Réaménagement de la place du Marché

Le Président appelle les **Conseillers Nicolas Schmid**, rapporteur de la commission ad hoc et **Guy Gilliard**, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie les rapporteurs de la lecture de leur rapport et, avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, donne la parole à la Municipalité pour apporter d'éventuels compléments aux amendements qu'elle a exprimés, reçus en début de semaine.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, en préambule, remercie à son tour les deux commissions qui ont travaillé sur cet objet complexe et extrêmement difficile. Ce préavis est l'un des plus importants de la législature, par ailleurs inscrit dans le programme de législature. Un préavis multifacettes, important en termes de montants en jeu mais, surtout, par rapport aux enjeux qui sont ceux de notre centre-ville. Il concerne le patrimoine, la culture, le tourisme, l'économie, l'urbanisme, avec la place du Marché. Finalement, c'est bien toute l'image du centre-ville et la vie qui se déroulera ici qui est aujourd'hui rediscutée. Une image qui impactera tant pour les touristes que pour la population locale et régionale. Ce travail a été mené très consciencieusement par la Municipalité, avec une démarche participative pour le projet ambitieux de la place du Marché, à laquelle l'Exécutif a été attentif, sensible aux remarques émises par les commissions d'étude et aux vœux exprimés dans leurs rapports, auxquels la Municipalité souscrit. Notamment par rapport à l'organisation, aux démarches marketing, au parcours de visite et à toute l'offre culturelle qui sera liée à la vie dans l'Abbatiale, programme musical et expositions temporaires, veillant à ce que cette offre touche toutes les couches de la population, des jeunes aux plus anciens. **Madame la Syndique** explique en détail les amendements proposés, basés sur deux scénarios possibles qu'elle décrit, dont l'un était lié à l'octroi de subventions de l'Office fédéral de la Culture. Ainsi, ce qui est à retenir, c'est qu'au final, le montant à obtenir est identique, fixé à 950'130 francs. Un résultat obtenu de haute lutte par la Municipalité. Ainsi, les montants mis en brut sont plus importants, mais les montants nets sont identiques. Cqfd.

Le Président remercie **Madame la Syndique** pour ces éclaircissements et précisions et ouvre la discussion générale sur cet objet.

Le Conseiller Christian Gauthier, au nom de la commission des finances à l'unanimité, soutient et privilégie les amendements proposés par la Municipalité, ceux-ci allant dans le sens souhaité par les amendements de la commission.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et détaille la manière dont il conduira le vote. Les articles seront votés en bloc. Auparavant, le vote sera effectué amendement par amendement et, si d'aventure, les deux amendements, municipal et de la commission, étaient acceptés, **le Président** les mettra en opposition par un nouveau vote.

Les amendements de la Municipalité sont acceptés par une large majorité alors que les amendements de la commission des finances a été refusé par la majorité du Conseil.

Au vote, les conclusions du préavis municipal 10/2017 amendées sont acceptées avec une abstention.

Le Président remercie les Conseillers Nicolas Schmid et Guy Gilliard pour la lecture de leur rapport respectif ainsi que leur commission respective pour leur important travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 10/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017;
ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1 amendé:** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon description du présent préavis incluant également les travaux de l'étape 2, scénario 2, et de lui accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 8'128'600.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer par le Fonds de Développement Economique le montant de Fr. 1'000'000.-;
- Article 3 amendé:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 5'628'600.- (Fr. 8'128'600.- - Fr. 1'500'000.- - Fr. 1'000'000.-);
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 750'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.3532 «Bâtiments: Abbatiale – rénovation»;
- Article 5:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 1'000'000.- par Un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2010 «Finances : fonds de développement communal»;
- Article 6 amendé:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 4'878'600.- dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations et de l'amortir, une partie sur 20 ans, et une autre partie sur 30 ans, selon le plan de financement prévisionnel de la page 66 du présent préavis.

Point 2: Préavis No 11/2017 – Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril

Le Président appelle le **Conseiller Cédric Moullet**, rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture du rapport de la commission.

Le Président remercie le rapporteur de la lecture du rapport de la commission ad hoc et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis 11/2017 est accepté à l'unanimité.

Le président remercie le **Conseiller Cédric Moullet** ainsi que la commission pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 11/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017;
où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Commune a entreprendre les travaux de remise en état du bâtiment du Café du Marché, objet du présent préavis, pour un montant de Fr. 245'000.- TTC;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 245'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie, somme qui sera entièrement remboursée par l'ECA.

Point 3: Préavis No 12/2017 – Construction d'un bâtiment de quatre vestiaires au Stade municipal

Le Président appelle les **Conseillers Francesco Delle Donne**, rapporteur de la commission ad hoc et **Christian Gauthier**, rapporteur de la commission des finances pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie les **Conseillers Francesco Delle Donne et Christian Gauthier** de la lecture de leur rapport et ouvre la discussion sur ce préavis.

Le Conseiller Roland Bucher, en tant que motionnaire à l'origine de ce préavis, se déclare satisfait de la solution proposée et soutient ce préavis. Il espère toutefois que les utilisateurs

du stade sauront apprécier la réalisation proposée et, surtout, qu'ils évitent des déprédations sur ce bâtiment et ses installations.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait procéder au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis 12/2017 est accepté.

Le Président remercie les rapporteurs et les commissions de leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 12/2017 de la Municipalité du 20 septembre 2017;
ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 4 vestiaires sur la parcelle RF n° 828 selon descriptif des travaux pour un montant total de Fr. 675'000.-;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 675'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 675'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans;
- Article 4:** de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur le Conseiller Roland Bucher du 16 juin 2015.

Point 4: Préavis No 13/2017 – Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (anciennement Orientation professionnelle)

Le Président appelle le **Conseiller Gérard Jenzer** pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Le Président remercie le **Conseiller Gérard Jenzer** pour la lecture du rapport de sa commission et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis 13/2017 est accepté.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 13/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser les travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur du bâtiment des Régents selon descriptif des travaux pour un montant total TTC de Fr. 95'000.-;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 95'000.- par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 74'500.- par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.3501 «Bâtiments: des Régents» et d'amortir le solde de Fr. 20'500.- en une seule fois par le biais du compte de fonctionnement.

Point 5: Préavis No 14/2017 – Première série de compléments au budget 2017

Le Président appelle le Conseiller Roland Bucher pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président remercie le Conseiller Roland Bucher de la lecture de son rapport ainsi que la commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **le Président** fait procéder au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis 14/2017 est accepté par le Conseil.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 14/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017
ouï le rapport de la commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** des compléments au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 205'600.- et une augmentation des revenus de Fr. 43'000.- sont accordés à la Municipalité;

Article 2: la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

| | | |
|---|-----------|-----------------------------|
| <i>Excédent de charges prévues au budget 2017</i> | | Fr. 1'224'816.- |
| Modification Des charges | | Modification des revenus |
| 1. Administration générale | 4'600.- | |
| 3. Domaines et bâtiments | 66'000.- | |
| 4. Travaux | 90'000.- | 23'000.- |
| 5. Instruction publique et cultes | 10'000.- | |
| 6. Police | 15'000.- | |
| 8. Services industriels | 45'000.- | 45'000.- |
| | ----- | |
| Charges supplémentaires | 230'600.- | Fr. 230'600.- |
| Revenus supplémentaires | | -Fr. 68'000.- |
| | | ----- |
| | | Fr. 1'387'416.- |
| | | ----- |

Point 6 : Divers

Le Président informe le Conseil que le Conseiller Jean-Marc Chatelanat a déposé une motion sur le Bureau et lui donne la parole pour le développement de sa motion concernant son souhait de voir la présence de notre monument de l'Abbatiale au sein du parc «Swissminiatur» de Mélide, au Tessin. (*Annexe 10*)

Le Municipal André Bersier précise qu'une demande a déjà été faite à «Swissminiatur» afin d'étudier la possibilité de présenter une maquette de notre édifice de couleur blanche. Il précise qu'en 2008, une demande similaire avait été faite et refusée mais, cette fois, si la requête est acceptée, l'Abbatiale sera de couleur blanche, telle qu'elle est actuellement. Il remercie le motionnaire et promet que cette proposition sera étudiée par la Municipalité qui en donnera des nouvelles lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Le Conseiller Roland Bucher demande que cette motion soit prise en considération immédiate par le Conseil et renvoyée à la Municipalité, conformément à article 77, alinéa 1, lettre b du Règlement du Conseil communal.

Le Président propose de statuer sur la prise en considération immédiate de cette motion et la met au vote.

La motion Chatelanat est adoptée par une large majorité du Conseil. Il y a une abstention.

Le Conseiller Guy Gilliard, se réfère au procès-verbal de la dernière séance du 15 juin 2017, mentionnant que la Municipalité, conformément à une demande de la commission des finances, allait fournir à tous les Conseillers, d'ici au 30 juin 2017, un tableau mis à jour et réactualisé par rapport à celui figurant dans le préavis concernant l'Aéropôle. Il concerne la mise en regard de soldes d'investissements avec le potentiel de vente. N'ayant rien vu venir à ce jour, le Conseiller Gilliard réitère sa demande à la Municipalité.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard regrette cet oubli bien involontaire. Elle assure que ce tableau sera adressé aux Conseillers lors d'un prochain envoi.

Le Conseiller Christian Gauthier, sans porter de jugement personnel, s'inquiète de l'avenir du portail contesté, à la rue de la Boverie, ayant défrayé la chronique sur les réseaux sociaux et dans la presse. Devant sa non-conformité par rapport à la mise à l'enquête, celui-ci devait être enlevé.

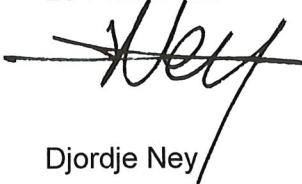
Le Municipal André Bersier répond que, selon dessin, chaque architecte a son interprétation et la Municipalité s'est posé la question de savoir si ce portail était conforme, suite à la polémique déclenchée sur les réseaux sociaux. En finalité, ce portail est conforme mais demande a été faite à l'entrepreneur d'enlever les couleurs vives et de le rendre plus discret. Il précise que demander la réalisation d'un nouveau portail aurait certainement réalimenté la polémique sur les réseaux sociaux de la part des adeptes de l'actuel qui lui ont accordé leur préférence et d'autres opinions.

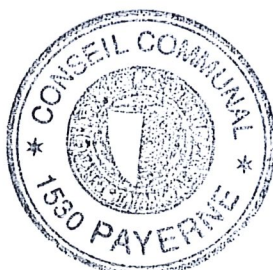
La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux Conseillères et Conseillers qui changent de domicile sur le territoire communal, de bien vouloir communiquer de suite à l'huissier, leur changement d'adresse postale et d'adresse e-mail.

Le Président rappelle que la séance prévue au mois de novembre prochain est annulée, faute de préavis et donne rendez-vous à chacune et à chacun au jeudi 14 décembre 2017 pour la séance au cours de laquelle sera notamment étudié et voté le budget pour l'année 2018.

Cette première séance de l'année 2017-2018 est levée à 21 h 53.

Le Président:


Djordje Ney



Le Secrétaire:


René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Ney Djordje

Corges 12
1551 Vers-chez-Perrin

Bureau du Conseil Communal de Payerne
A l'att. du Président M. Nicolas Donadello
1530 Payerne

Corges le 28 juin 2017

Démission de la commission des finances.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Suite à ma nomination au poste de Président du Conseil Communal le 16 juin dernier, je vous faire part de ma démission de la commission des finances avec effet au 30 juin 2017.

En vous remerciant de la considération que vous apporterez à la présente, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes meilleurs messages.

Ney Djordje



Copie à :

Monsieur Guy Gilland, président de la commission des finances
Monsieur Sébastien Pédroli, président du groupe PSIP

Jérôme Friedli
Rue de la Vignette 65
1530 Payerne

Administration communale
A l'att. de M. Djordje Ney
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 17 aout 2017

Concerne: démission du conseil communal de Payerne.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma décision de cesser mon activité au sein du conseil communal de Payerne. Avec un temps extrêmement restreint à consacrer aux diverses séances et mon souci d'exécuter au mieux les responsabilités dans lesquelles je me suis engagé, j'ai pris la décision de me retirer du conseil communal.

Je tiens à vous remercier pour toute l'expérience que vous m'avez apportée durant 6 années. Celle-ci a su enrichir ma compréhension du fonctionnement d'une commune au niveau financier, culturel ou politique.

Merci de prendre en considération ma démission au 17 aout 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Jérôme Friedli

Bieri Ernst

Route de la Grosse-Pierre 29

1530 Payerne

Conseil Communal

Monsieur

Djordje Ney

Hôtel de ville

Rue de Savoie 1

1530 Payerne

Payerne, le 21 août 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Chers (ères) collègues,

Par ce courrier, je vous présente ma démission de notre assemblée au 31 août 2017.

En effet, ayant choisi de donner une nouvelle orientation à mon activité professionnelle, je me vois contraint de mettre un terme à ma fonction de conseiller communal.

Initiée par mon assermentation le 31 mai 1995, c'est pour moi une longue mais surtout belle et enrichissante aventure qui trouve ainsi son épilogue.

Je garderais de ces années un souvenir empreint d'émotion et de reconnaissance pour les nombreuses amitiés nouées au fil des séances et débats, avec pour point d'orgue l'immense honneur qui m'a été donné de présider notre Conseil et de représenter, pendant une année, notre belle ville de Payerne.

En vous remerciant toutes et tous pour ces années passées à vos côtés, je vous présente, Monsieur le Président, Chers (ères) collègues, mes respectueuses salutations.



Ernst Bieri

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Jean-Jacques Guisolan
Président de groupe
Rue du Mont- Aubert 2
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Djorje Ney
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 26 août 2017

Remplacement de Monsieur Jérôme Friedli au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jérôme Friedli du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Steve Corminboeuf, membre du PLR payernois et premier des viennent-ensuite de la liste PLR lors des élections communales de 2016, avec effet au 1^{er} septembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Jean-Jacques Guisolan



Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président Djordje Ney
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 29 août 2017

Remplacement de M. Ernst Bieri démissionnaire – Commission des finances

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Le Groupe PSIP a l'honneur de vous faire part de ce qui suit :

Tout d'abord, suite à la démission de Monsieur Ernst BIERI, il propose l'élection de Monsieur Joao Carlos SA, domicilié rue de Jolimont 13, à 1530 Payerne. La liste de parrainage vous parviendra lors de la prochaine séance du Conseil, étant précisé que Monsieur SA sera absent lors de la séance du 7 septembre 2017, puisqu'il est retenu à l'étranger pour des raisons professionnelles.

Au surplus, afin de remplacer Monsieur Ernst BIERI à l'ASIP, il propose la désignation de Monsieur Serge GROGNUZ.

Finalement, en remplacement de Monsieur Djordje NEY à la Commission des finances, le Groupe PSIP propose la nomination du soussigné.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP

Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Philippe Dougoud
Rue du Gymnase 3
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
M. Djordje Ney
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 21 septembre 2017

Démission de l'ARAJ

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre acte de ma démission de l'ARAJ avec effet au 30 septembre 2017.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Philippe Dougoud

Copie à : la Municipalité de Payerne



Annexe 7
—

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Municipalité de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 21 septembre 2017

Remplacement de Monsieur Philippe Dougoud à la commission de l'ARAJ

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Suite à la démission de Monsieur Philippe Dougoud de la Commission de l'ARAJ au 30.09.2017, le groupe de l'Union Démocratique du Centre souhaite vous proposer pour le remplacer Madame Sabine Pillonel, conseillère communale du groupe UDC.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Copie à : Président du Conseil Communal

Conseil communal de Payerne
Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 4 octobre 2017

Organisation de la commission des finances (CoFin)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53, alinéa 3 du règlement du Conseil communal de Payerne, nous vous informons que dans sa séance du mardi 3 octobre dernier, la commission des finances s'est organisée de la manière suivante pour l'année 2017-2018 :

Président : M. Christian Gauthier
Vice-Président : M. David Seem

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :
Christian Gauthier - Président



Copie : Greffe Municipal, Hôtel de ville, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne



Liste de parrainage pour

Jean Carlos SA

.....

| No | Nom(s) | Prénom(s) | Année naiss. | Lieu d'origine | Profession | Domicile (adresse complète) | Signature | Contôle (laisser en blanc) |
|----|---------|-----------|--------------|------------------------|----------------------|---|-----------|----------------------------|
| 1 | Ney | Djordje | 1988 | Payerne | Economiste | Rue : <u>orges 12</u> NPA : <u>1551</u> Localité : <u>Vers-chez-Perrin</u> | | ✓ |
| 2 | Bieri | Ernst | 1967 | Schangnan | Mécanicien | Rue : <u>Grosse - Père 29</u> NPA : <u>1530</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |
| 3 | Seew | David | 1963 | Corseaux (VD) | Fuapl. ouvrière | Rue : <u>Juwelles 25</u> NPA : <u>1570</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |
| 4 | Savary | Philippe | 1955 | Payerne | Ebéniste | Rue : <u>orges 23</u> NPA : <u>1557</u> Localité : <u>Mets-chez-Perrin</u> | | ✓ |
| 5 | Macla | Thomas | 1962 | Coblenz Le - Patis. | infirmier | Rue : <u>ch. du Directeur 2</u> NPA : <u>1570</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |
| 6 | Savary | Serge | 1959 | Payerne | Postier | Rue : <u>orges 30</u> NPA : <u>1559</u> Localité : <u>Mets-chez-Perrin</u> | | ✓ |
| 7 | Ney | Eric | 1950 | Payerne | Français | Rue : <u>orges 12</u> NPA : <u>1551</u> Localité : <u>Vers-chez-Perrin</u> | | ✓ |
| 8 | JENERER | Gérard | 1970 | Thurstein (BE) | Collaborateur postal | Rue : <u>Montpeller 7</u> NPA : <u>1530</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |
| 9 | Verly | Bernard | 1961 | Corallu/ Charvagny | Emigré | Rue : <u>Florimont 4</u> NPA : <u>1530</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |
| 10 | Humkes | Donald | 1972 | Payerne | Chauffeur | Rue : <u>Rue du Gymnase</u> NPA : <u>1530</u> Localité : <u>Payerne</u> | | ✓ |

Annexe 1a



Conseil communal de Payerne
26 octobre 2017

Motion Chatelanat Jean-Marc

Présence d'une reproduction de l'Abbatiale de Payerne au Swissminiatur de Melide au Tessin

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Durant la première semaine d'août de cette année 2017, lors de mon séjour au Tessin, j'ai eu le plaisir de retourner, après 22 ans, au Swissminiatur de Melide.

J'ai eu plaisir de voir les reproductions des monuments de notre région suivants :

Le Château de Lucens, non ouvert à la visite, les arènes d'Avenches, la Grand'Rue de Morat, la Collégiale et le Château d'Estavayer, le Château de Rue et en agrandissant le cercle autour de Payerne, les Châteaux de la Sarraz et de Gruyères et sans être exhaustif, la Cathédrale St-Nicolas de Fribourg.

Alors qu'elle ne fut pas mon étonnement de ne pas pouvoir admirer notre Abbatiale, plus grand site clunisien de Suisse, aux alentours de tous ces magnifiques monuments de notre Histoire régionale. De plus, ce parc de miniature est visité par plusieurs dizaines de milliers de touristes pendant la période d'ouverture de mars à octobre.

Suite au préavis de ce jour concernant notre patrimoine historique et à sa mise en valeur avec recherche d'éléments devant le faire visiter au plus grand nombre, je dépose la motion suivante :

Je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une création et d'une présence de la réplique de notre Abbatiale nouvellement rénovée, dans son ton plus clair, sur le site du Swissminiatur de Melide au Tessin.

Chatelanat Jean-Marc

